
ACTIVITÉS COMMERCIALES MULTILATÉRALES

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (GATT)

Le GATT prévoit des concessions tarifaires et un traitement mutuel de « la nation la plus favorisée » entre les pays participants, en plus de fixer les règles et de prendre des règlements régissant la conduite du commerce international.

La Direction des affaires du GATT fait connaître aux autres ministères gouvernementaux la façon dont la législation fédérale et provinciale correspond aux exigences du GATT. Elle examine également les initiatives législatives des autres membres et défend les intérêts du Canada contre les violations possibles des obligations au titre de l'Accord.

Pendant la dernière année, la Direction a défendu les intérêts commerciaux et économiques du Canada dans l'enceinte du GATT sur plusieurs fronts :

- Adhésion du Salvador et du Guatemala au GATT;
- Admission de l'URSS à titre de pays observateur;
- Incidence de l'unification de l'Allemagne;
- Accord de libre-échange canado-américain;
- Importation, distribution et vente de la bière par des offices de commercialisation provinciaux;
- Accès du blé canadien à la Communauté économique européenne;
- Interdiction nationale de produits et autres substances dangereuses; et
- Interrelations du commerce et de l'environnement.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Canada a des intérêts internationaux importants dans le domaine des brevets, des droits d'auteur, des puces de semi-conducteurs, des designs industriels, des marques de commerce, des noms commerciaux et des appellations d'origine. La Direction de la propriété intellectuelle s'emploie à protéger ces intérêts, en donnant accès aux technologies étrangères qui accroissent la compétitivité du Canada. La Direction veille également à ce que les mesures étrangères relatives à la propriété intellectuelle ne nuisent pas aux exportations et au commerce canadiens.

Le Canada est un membre actif de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et il participe de près aux négociations actuelles du GATT sur la propriété intellectuelle liée au commerce.

La Convention internationale pour la protection des obtentions végétales est entrée en vigueur au Canada en 1991, instituant un système pour la protection des nouveautés végétales.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a dirigé, au mois de mai, la délégation canadienne à la rencontre ministérielle annuelle de l'OCDE.

Une bonne partie des travaux a porté sur les non-membres et, en particulier, sur l'amélioration du dialogue avec les pays asiatiques à l'économie dynamique afin de promouvoir leur intégration au système international des échanges.

La participation du Canada au Comité des échanges de l'OCDE favorise le fonctionnement sans heurts du système international des échanges. Parmi les activités dans ce domaine, signalons le compte rendu des initiatives des membres en matière de politique commerciale, l'évaluation de l'avancement des négociations commerciales de l'Uruguay Round et l'analyse de l'utilisation, de l'incidence et de l'interdépendance des divers instruments de politique commerciale.

En décembre 1990, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont tenu leur réunion annuelle de haut niveau. Ils ont étudié les implications des activités de l'année précédente sur la coopération en matière de développement et discuté de la crise dans le Golfe et de la fin de la Guerre froide qui posent de nouveaux défis tant aux pays développés qu'aux pays en développement. Ils se sont réjouis qu'un consensus de plus en plus large se dégage face à l'importance de ces questions et ils se sont déclarés en faveur de mesures spéciales visant à répondre aux besoins urgents des pays en développement aux prises avec des répercussions complexes.

Le Programme technologie/économie, qui consiste en une importante étude de trois ans sur les relations entre les progrès technologiques, le développement économique et l'adaptation sociale, a atteint son point culminant lors de la conférence de clôture qui s'est tenue à Montréal en mars.

Le Comité de l'agriculture de l'OCDE ainsi que le Groupe de travail mixte du Comité de l'agriculture et le Comité des échanges ont continué à suivre de près les politiques agricoles nationales.

Le Comité des échanges s'est engagé dans une autre sphère importante d'activités, à savoir l'analyse des interrelations entre le commerce et l'environnement.

Le Comité des pêches a continué à produire des rapports détaillés de surveillance des activités de pêche et, avec l'encouragement de la délégation